

Accord concernant l'accès aux données de Cargo Digital en fonction des accords clients.

L'entreprise

Raison sociale

Numéro de partenaire (ZKK)

Adresse

NP/Lieu:

ci-après «l'entreprise délivrant l'autorisation»,

autorise

Raison sociale

Numéro de partenaire (ZKK)

Adresse

NP/Lieu:

ci-après «l'entreprise autorisée»,

à consulter, dans Cargo Digital, les emplacements ainsi que d'autres informations concernant l'envoi de wagons dont l'entreprise autorisée est l'expéditeur, le destinataire, le payeur de port ou le client final, mais pas un partenaire ferroviaire.

Section 1

Dans la section 1, vous avez la possibilité de définir votre préférence d'accès aux données en fonction des accords clients ^① et des relations. ^②

^① Vous pouvez soit choisir un accès illimité à tous les accords clients, soit restreindre l'accès à certains accords clients spécifiques. Veuillez cocher la case correspondante pour indiquer votre préférence. Ensuite, vous obtiendrez/accorderez un accès illimité à toutes les commandes des accords clients indiqués dans la section 1.

^① L'accès est
 illimité à tous les accords clients.
 limité aux accords clients suivants:

Accord client

② Si vous cochez la case ci-dessous, vous pourrez spécifier des relations spécifiques avec les accords clients correspondants, sur lesquelles l'accès sera limité. Pour vous assurer de pouvoir consulter les informations sur une commande dans les deux sens de transport (par exemple, Bâle - Chiasso et Chiasso - Bâle), veuillez indiquer l'aller et le retour séparément, chacun sur une nouvelle ligne.

- ② L'accès est
- illimité** à toutes les relations
 - limité** aux relations suivantes:

Accord client	Relation

Section 2

Si l'accès souhaité aux données via Cargo Digital avec la Section 1 n'est pas suffisant, le propriétaire du site de chargement peut également autoriser l'accès à des sites de chargement spécifiques. Pour cela, il est nécessaire de spécifier les sites de chargement correspondants ainsi que leurs codes de site de chargement. Veuillez indiquer, pour chaque site de chargement, un point de service, le libellé du site de chargement et le code de site de chargement associé sur une ligne séparée. Cela garantira que l'accès est limité aux seuls sites de chargement sélectionnés.

L'accès est **limité** aux places de chargement suivantes:

Point de desserte	Code de la place de chargement	Place de chargement

Le présent accord reste valable jusqu'à ce que l'entreprise délivrant l'autorisation le résilie par écrit. L'entreprise délivrant l'autorisation est responsable de la prise de connaissance du document par les parties prenantes au transport (expéditeur, destinataire et payeur de port). Les Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA ne sont pas responsables des dommages qui peuvent résulter de cette autorisation pour les entreprises impliquées, notamment en cas d'utilisation illicite de l'autorisation d'accès ainsi que des informations consultées.

Entreprise délivrant l'autorisation

Entreprise autorisée

.....
Date, lieu

.....
Date, lieu.

.....
Signature

.....
Signature

Veuillez envoyer une copie de la convention signée et dûment remplie à: ebusiness@sbbcargo.com